

"le Gouvernement du Canada adhère à la Convention portant loi uniforme sur la forme d'un Testament international, faite à Washington, D.C. le 26 octobre 1973, sous réserve de la déclaration suivante:

1. Le Gouvernement du Canada déclare qu'en application de l'article XIV de la Convention, cette dernière s'étendra seulement aux provinces du Manitoba et de Terre-Neuve.
2. Le Gouvernement du Canada déclare en outre qu'il soumettra, à un moment ou à un autre après son adhésion, d'autres déclarations en conformité de l'article XIV de la Convention indiquant expressément les provinces additionnelles auxquelles s'étendra la Convention, lorsque ces provinces auront adopté les lois d'exécution nécessaires".

En vigueur le 9 février 1978

Protocole portant amendement de l'Article 50(a) de la Convention relative à l'aviation civile internationale.

Fait à Montréal, le 16 octobre 1974

L'Instrument de ratification du Canada déposé le
20 avril 1978

Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1974.

Faite à Londres, le 1er novembre 1974

L'Instrument d'adhésion du Canada déposé le
8 mai 1978

Statuts du Centre international d'enregistrement des publications en série (Annexe I de l'Accord entre UNESCO et la République française au sujet de la création et du fonctionnement d'un Centre international d'enregistrement des publications en série).

Faits à Paris, le 14 novembre 1974

En vigueur le 21 janvier 1976

L'Instrument d'adhésion du Canada déposé le
28 mars 1978

Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'établir un plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences 11,7-12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7-12,5 GHz (dans la Région 1) (Genève, 1977).